Image not found or type unknown

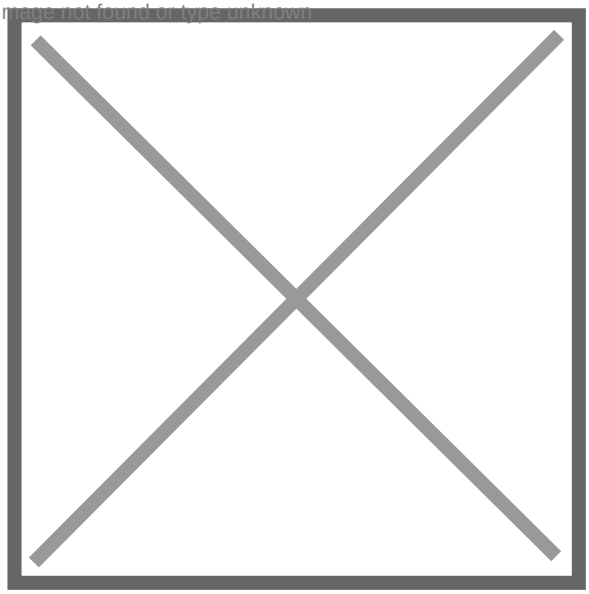

Titre de sejour vie privée et familiale

Par **kaleer**, le **21/03/2008** à **17:07**

Bonjour à tous,
j'ai besoin de votre aide parce que je viens de me faire refuser mon titre de séjour étudiant par la préfecture et c'est ce titre de séjour que moi et ma copine attendions pour se marier pour pas que la mairie soupçonne un mariage blanc.
Maintenant qu'on me l'a refusé je ne sais pas si je me présente à la préfecture après le mariage avec ma copine ils m'accorderont le titre de séjour vie privée et familiale.
On se connait depuis 2 ans mais ça fait que 7 mois que l'on vie ensemble.

JE N'AI PLUS QU'UN DELAI D'UN MOIS AVANT DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS.

MERCI A TOUS!!

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **15:59**

Bonjour

il ne vous reste plus qu'un moins il apparaît peu probable que vous puissiez vous marier dans le temps imparti.

Deplus le maire au vu de votre carte temporaire risque fort de saisir le procureur. Celui ci pourra former opposition au mariage.

Quel titre de séjour vous avez à l'heure actuelle?

Dans l'attente de votre réponse

Par **kaleer**, le **22/03/2008** à **16:59**

merci de votre réponse
en faite le dossier est bouclé depuis longtemps et tous les papiers qu'on nous a demandé pour le mariage sont complets, en plus on a pris rendez vous pour déposer le dossier du projet de mariage à la mairie mardi prochain.
ça fait maintenant 7 mois qu'on vie ensemble.

Par **kaleer**, le **22/03/2008** à **16:59**

au faite j'ai un titre de séjour étudiant, j'étais étudiant depuis 2004

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **17:00**

avez vous une date pour la célébration?

Si oui vous pourrez vous marier à cette date

Par **kaleer**, le **22/03/2008** à **19:25**

non en faite on a pas encore de date vu que ce sera fixé à la mairie le jour du dépôt donc mardi prochain ou aprés l'audition peut être.
Mais si le mariage se passe bien, est ce que je dois attendre 6 mois de vie commune pour déposer le séjour vie privée et familiale ou dois je le faire juste aprés.
Qu'est ce que vous me conseillez comme pièce d'identité à déposer à la mairie (passeport ou titre de sejour périmé?) puisqu'ils disent que la pièce d'identité importe peu du moment où on en présente un, et que si je dépose mon titre de séjour ils verront bien que c'est périmé et me demanderont pourquoi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés